

ORGANISATION MONDIALE
DU COMMERCE

RESTRICTED

G/TBT/CS/N/35

15 avril 1996

(96-1335)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

Conformément au paragraphe C du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, "les organismes à activité normative qui auront accepté ou dénoncé le présent Code en adresseront notification au Centre d'information ISO/CEI à Genève". La notification ci-après, transmise au Secrétariat par le Centre d'information ISO/CEI, est distribuée aux Membres pour information.

**NOTIFICATION AU TITRE DU PARAGRAPHE C DU CODE DE PRATIQUE
DE L'OMC CONCERNANT LES OBSTACLES TECHNIQUES
AU COMMERCE**

(Notification d'acceptation du Code de pratique de l'OMC concernant
les obstacles techniques au commerce)

Pays/Territoire douanier/Arrangement régional: <u>TURQUIE</u>		
Nom de l'organisme à activité normative:	Türk Standardlari Enstitüsü (Institut turc de normalisation)	
Adresse de l'organisme à activité normative:	Necatibey Cad. No. 112 Bakanliklar Ankara 06100 Turquie	
Téléphone: + 903 12 418 24 38	Téléfax: + 903 12 425 43 99	Télex: 42047 tse tr
Courrier électronique: tse-d@servis net.tr		
Type d'organisme à activité normative: <input type="checkbox"/> institution du gouvernement central <input type="checkbox"/> institution publique locale <input checked="" type="checkbox"/> organisme non gouvernemental		
Champ des activités normatives actuelles et prévues: Toutes activités normatives		
Date: 6 mars 1996		